

Contributions 2012 des diverses assurances-maladie à la promotion de la santé

Les caisses-maladie figurant ci-après soutiennent – si vous avez conclu une assurance complémentaire correspondante – les clients du Bernaqua par des contributions aux frais d'abonnement. Le Bernaqua porte le label de qualité Qualitop.

www.bernaqua.ch



	Atupri *	Aquilana	Concordia *	CSS *	EGK	Groupe Mutuel
Quelle assurance complémentaire dois-je avoir pour profiter des contributions à l'abonnement de fitness ?	DIVERSA MIVITA	TOP	NATURA NATURA PLUS	Compte santé (fait partie intégrante des assurances complémentaires)	SUN (demandes de précisions auprès de la caisse-maladie)	BONUS NATURA GLOBAL FLEX GLOBAL SOLUTION GLOBAL CLASSIC «OPTION PLUS»
Quels abonnements bénéficient de la contribution ?	Abonnement mensuel, 3 mois, 6 mois et annuel	Tous les types d'abonnement	Abonnements semestriels et annuels	Abonnements semestriels et annuels	Abonnements semestriels et annuels	Abonnements qui contiennent de l'entraînement à la muscultation
A combien s'élève la contribution annuelle ?	DIVERSA : 50 %, max. CHF 200.– par année civile pour les abos mentionnés MIVITA : 50 %, max CHF 200.– par année civile pour les abos de 6 mois et annuels (degré d'assurance Reala) CHF 300.– par année civile pour les abos de 6 mois et annuels (degré d'assurance Extensa)	50 %, jusqu'à max. CHF 300.– par année civile Compte santé total jusqu'à CHF 600.– par année civile	NATURA, NATURA PLUS : 50 % jusqu'à max. CHF 200.– par domaine et année civile Promotion de la santé au max. CHF 500.– par année civile	Compte santé : 50 % jusqu'à max. CHF 350.– par année civile – en fonction de l'assurance complémentaire pour une bonne santé et à la prévention à raison de 50 %, sans dépasser CHF 500.– par année civile, aux dépenses occasionnés par les mesures et activités reconnues par la CSS Assurance.	Max. 360.– pour au moins 36 entraînements à la muscultation attestés (franchise CHF 300.–) Veuillez demander des précisions parce que différents produits SUN comportent des tarifs différents	50 %, max. CHF 200.– par année civile
Quels documents doivent être transmis à l'assureur à cet effet ?	Attestation d'abonnement, durée de l'abonnement, détenteur de l'abonnement avec adresse, montant de l'abonnement	Attestation d'abonnement, facture	Contrôle d'entraînement et facture ou attestation d'abonnement	Attestation d'abonnement, quittance, copie du contrat	Attestation d'abonnement, quittance, dates de visite	Attestation d'abonnement, quittance, copie du contrat
Quand la contribution à l'abonnement de fitness est-elle versée ?	Après l'achat de l'abonnement et l'envoi des attestations exigées	Après l'achat de l'abonnement et l'envoi des attestations exigées	A échéance de l'abonnement et après l'entraînement effectué et l'envoi des attestations exigées	Après l'achat de l'abonnement et l'envoi des attestations exigées	Après l'achat de l'abonnement et l'envoi des attestations exigées	Après l'achat de l'abonnement et l'envoi des attestations exigées



* **Qualitop**: Association pour l'assurance qualité des offres d'activités physiques ayant un impact positif sur la santé.

Source: enquête FCM octobre 2011 auprès des caisses-maladie en question.
Toutes les données sont sans garantie, sous réserve de modifications par les caisses maladie.

Contributions 2012 des diverses assurances-maladie à la promotion de la santé

Les caisses-maladie figurant ci-après soutiennent – si vous avez conclu une assurance complémentaire correspondante – les clients du Bernaqua par des contributions aux frais d'abonnement. Le Bernaqua porte le label de qualité Qualitop. www.bernaqua.ch



	Helsana * Helsana Group: Progrès, san-san, avanex Helsana Partner: KluG, Stoffel Mels	Kolping	Sanitas/Wincare *	Swica *	Sympany	Provita	Visana
Quelle assurance complémentaire dois-je avoir pour profiter des contributions à l'abonnement de fitness ?	SANA COMPLETA	KOLPING PLUS	CLASSIC FAMILY JUMP MOBIJEUNES NATURA BASIS NATURA CONFORT	COMPLETA PRAEVENTA OPTIMA	Complémentaire générale Complémentaire privée PLUS PREMIUM	PRIMA BASIC PRIMA STANDARD PRIMA TOP	AMBULANT I, II und III BASIC (aussi VIVACARE et SANA24)
Quels abonnements bénéficient de la contribution ?	Abonnements semestriels et annuels	Abonnements semestriels et annuels	Abonnements semestriels et annuels	Abonnements semestriels et annuels	Abonnements semestriels et annuels	Abonnements semestriels et annuels	Abonnements semestriels et annuels (aussi SANA24) (à partir de 8 entrées au min. uniquement VIVACARE)
A combien s'élève la contribution annuelle ?	SANA, COMPLETA: 75 % jusqu'à max. CHF 200.– par domaine et année civile. Promotion de la santé au max. CHF 500.– par année civile	CHF 250.– par année civile	CLASSIC, FAMILY, JUMP, MOBIJEUNES: max. CHF 200.– par année civile NATURA BASIS, NATURA CONFORT: 50 % jusqu'à max. CHF 200.– par domaine et année civile. Promotion de la santé au max. CHF 500.– par année civile	COMPLETA PRAEVENTA: 50 % jusqu'à CHF 500.– par année civile (max. CHF 300.– par type de prévention) OPTIMA: 90 % jusqu'à CHF 300.– par année civile Au max. CHF 800.– par année civile	Complémentaire générale et PLUS: CHF 150.– par année civile Complémentaire privée et PREMIUM: CHF 250.– par année civile Abonnements semestriels: Le remboursement est calculé au prorata du montant attribué pour l'année	PRIMA BASIC: 50 % max. CHF 250.– par année civile PRIMA STANDARD: 75 % max. CHF 200.– par année civile PRIMA TOP: 90 % max. CHF 500.– par année civile Promotion de la santé au max. CHF 500.– par année civile	Max. CHF 200.–, abonnement semestriel max. CHF 100.– (aussi SANA24) max. CHF 300.–, pour enfants jusqu'à 18 ans max. CHF 150.– par année (VIVACARE)
Quels documents doivent être transmis à l'assureur à cet effet ?	Attestation d'abonnement, quittance, copie du contrat	Attestation d'abonnement, quittance, copie du contrat	Attestation d'abonnement, quittance, copie du contrat	Attestation d'abonnement, quittance, copie du contrat	Attestation d'abonnement, quittance, copie du contrat	Attestation d'abonnement, quittance, copie du contrat	Attestation d'abonnement, quittance, copie du contrat
Quand la contribution à l'abonnement de fitness est-elle versée ?	Après l'achat de l'abonnement et l'envoi des attestations exigées	Après l'achat de l'abonnement et l'envoi des attestations exigées	Après l'achat de l'abonnement et l'envoi des attestations exigées	Après l'achat de l'abonnement et l'envoi des attestations exigées	Après l'achat de l'abonnement et l'envoi des attestations exigées	Après l'achat de l'abonnement et l'envoi des attestations exigées	Après l'achat de l'abonnement et l'envoi des attestations exigées



* **Qualitop:** Association pour l'assurance qualité des offres d'activités physiques ayant un impact positif sur la santé.

Source: enquête FCM octobre 2011 auprès des caisses-maladie en question. Toutes les données sont sans garantie, sous réserve de modifications par les caisses maladie.